

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

Déclaration du groupe CGT-FO

Le groupe FO félicite le rapporteur Philippe Jahshan pour la qualité du travail fourni et salue le travail de la section et la richesse des débats. Cet avis pédagogique est riche à la fois par ses informations que par sa vision critique sur les ODD et sur l'écosystème de la coopération internationale française. Il a le mérite de décrire les enjeux du développement et les limites des politiques menées jusqu'à présent et ses préconisations sont pertinentes.

Le groupe FO considère que les nouveaux objectifs (ODD) ont fait un réel saut qualitatif comparé aux Objectifs millénaires du développement (OMD), et estime que l'avis propose une stratégie pour que la France prenne toute sa place dans la nouvelle politique de développement. Nous tenons à rappeler que la mobilisation syndicale au niveau international a contribué fortement à cette amélioration. En effet, que ce soit à travers notre participation aux réunions du Comité national de développement et de solidarité internationale ou au niveau de la Confédération syndicale internationale (CSI), nous sommes de ceux qui se sont battus pour que les ODD prennent en compte les droits des travailleurs. C'est essentiellement grâce à cette mobilisation que le travail décent, la bonne santé et le bien-être, la réduction des inégalités, etc. ont été inscrits dans les ODD.

Pour réussir cette politique de développement, tous les moyens doivent être mis en œuvre. Le rapprochement entre l'AFD et la Caisse de dépôts et de consignation (CDC) pourrait certes renforcer nos capacités d'intervention et de financement mais nous devons veiller à ce que nos actions soient en priorité orientées vers les pays les moins avancés, les pays en crise, etc. et faire en sorte que notre politique d'aide au développement ne soit pas le bras avancé de notre diplomatie économique.

En plus des acteurs étatiques, l'avis met en avant le rôle des « organisations de la société civile ». À cette occasion, nous insistons sur le travail des organisations syndicales dans le domaine de la coopération au développement par le biais du Réseau syndical de coopération au développement mis en place par la CSI. Cependant, nous sommes réservés sur la place laissée aux entreprises dans la réalisation des ODD, en l'absence de mesures contraignantes et de contrôle. Pour le groupe FO, des mécanismes de contrôle et de suivi semblable à ceux de l'OIT doivent être mis en place afin de mieux mesurer la réalisation de ces objectifs et de « pallier le caractère non contraignant des ODD ».

Enfin, si les estimations des Nations unies sur le financement des ODD s'avèrent exactes, nous craignons que les modalités de financement négociées lors de la conférence d'AddisAbaba ne soient pas à la hauteur des enjeux.

Le groupe FO a voté en faveur de cet avis.